



Programme Bureau de la Coopération Interuniversitaire (BCI)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce programme d'échange d'étudiants établi entre la France et le Canada (Québec) permet à des étudiants inscrits dans un établissement universitaire français de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement universitaire du Québec (l'établissement d'accueil) et partenaire du programme BCI **pendant un semestre ou une année universitaire.**



SITE WEB DE RÉFÉRENCE

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/> rubrique « Étudiants Internationaux »
et « Je cherche un établissement d'accueil > Conditions d'admission >
Conditions d'admission supplémentaires »



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS AU PROGRAMME BCI (liste non contractuelle) :

Établissements francophones

- ♦ Université Laval (Québec) : www.bi.ulaval.ca
- ♦ Université de Sherbrooke : www.usherbrooke.ca
- ♦ Université du Québec à Trois-Rivières : www.uqtr.ca
- ♦ Université du Québec à Rimouski (campus de Rimouski et Lévis) : www.uqar.ca
- ♦ Université du Québec en Outaouais (campus de Gatineau - Mont-Laurier - Maniwaki - Saint-Jérôme) : www.uqo.ca
- ♦ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : www.uqat.ca
- ♦ École de technologie supérieure (Montréal) : www.etsmtl.ca

Établissement anglophone

Bishop's University (Lennoxville) : www.ubishops.ca

Niveau linguistique requis: Lettre d'un enseignant d'anglais spécifiant que votre niveau linguistique est suffisant pour étudier dans un établissement anglophone : niveau chiffré équivalant au TOEFL 90 ou IELTS 6.5 ou B2.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ♦ Pour une mobilité en Licence, avoir complété **au moins une année d'études à temps plein dans la formation à laquelle vous êtes inscrit(e) à l'université d'Artois** ;
- ♦ Rester inscrit(e) à **l'Université d'Artois** à temps plein dans cette même formation pendant le séjour dans l'établissement d'accueil ;
- ♦ Assumer les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'assurance ;
- ♦ Posséder un dossier académique solide (relevés de notes universitaires) ;
- ♦ Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil (établissement anglophone) ;
- ♦ Satisfaire aux exigences particulières imposées par l'Université d'Artois et par l'établissement d'accueil.

AVANTAGES

En participant au programme d'échanges BCI, vous :

- ♦ Restez inscrit(e) à **l'Université d'Artois** et ainsi vous acquittez les droits de scolarité habituels à l'Université d'Artois, et non ceux de l'établissement d'accueil ;
- ♦ Bénéficiez de la reconnaissance des crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour fins d'obtention de votre diplôme à l'Université d'Artois ;
- ♦ Le cas échéant, vous continuez à recevoir l'aide financière à laquelle votre statut d'étudiant vous donne droit à l'Université d'Artois (bourse sur critères sociaux du CROUS...) et pouvez obtenir une aide financière à la mobilité internationale ;
- ♦ Enrichir votre CV, vos compétences ;
- ♦ Découvrir une autre manière d'enseigner et d'apprendre.

À SAVOIR

- ♦ Lors de votre demande de CAQ (Certification d'Acceptation du Québec) / permis d'études (après avoir reçu l'acceptation par l'établissement québécois) : L'Ambassade du Canada en France vous demandera de prouver que vous pouvez subvenir à vos besoins à hauteur d'environ 800 € par mois.

ÉQUIVALENCE DES ÉTUDES EN FRANCE ET AU QUÉBEC

- ♦ Les diplômes de **premier cycle** (DUT et Licence) en France correspondent au diplôme de Baccalauréat au Québec.
- ♦ Le diplôme **deuxième cycle** (Master) en France correspond au diplôme de Maîtrise au Québec.

COMMENT EFFECTUER UNE CANDIDATURE ?

La participation au programme BCI se déroule en 4 phases de candidature.

Phase 1 : Recherches personnelles préalables à votre candidature

Phase 2 : Candidature Interne auprès de l'Université d'Artois

Phase 3 : Pré-sélection interne à l'Université d'Artois

Phase 4 : Candidature auprès de l'établissement Québécois

PHASE 1 : RECHERCHES PERSONNELLES PRÉALABLES À VOTRE CANDIDATURE

- a. Déterminer le niveau d'études québécois correspondant au vôtre en France l'année de votre mobilité.
- b. **Consultez IMPÉRATIVEMENT le site internet BCI** afin de :

1. Dans « Je choisis un établissement d'accueil > Choisir > Conditions d'admissibilité supplémentaires », pour chacune des universités du programme, consulter les « **programmes d'études ouverts aux étudiants hors-Québec** »



2. Consulter et respecter **les exigences particulières** (conditions d'admissibilité supplémentaires) imposées par les établissements qui vous intéressent (ex : prérequis académiques et linguistiques, moyenne cumulative exigée, établissements à placer en 1er choix, etc.) ;



3. **Repérer, dans un à trois établissements québécois de votre choix**, le programme d'études le plus proche possible (et donc pouvant être validé par votre UFR/IUT de l'Université d'Artois) de celui que vous devriez suivre à l'Université d'Artois l'année de la mobilité. A ce stade, vous ne pouvez repérer que les **noms des programmes et leur code** (pas leur contenu).

Université de Sherbrooke 2019-2020 Liste des programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec			
Code	Nom du programme	Niveau	Domaine
106	Certificat d'arts visuels	Baccalauréat	Arts
115	Certificat de langues modernes	Baccalauréat	Lettres
176	Certificat en sciences du langage	Baccalauréat	Lettres
203	Baccalauréat en administration des affaires	Baccalauréat	Sciences de l'administration
204	Baccalauréat en biochimie de la santé	Baccalauréat	Sciences pures
205	Baccalauréat en biologie	Baccalauréat	Sciences pures
206	Baccalauréat en chimie	Baccalauréat	Sciences pures
208	Baccalauréat en économie	Baccalauréat	Sciences de l'administration
212	Baccalauréat en génie chimique	Baccalauréat	Sciences appliquées (génie)
213	Baccalauréat en génie civil	Baccalauréat	Sciences appliquées (génie)
214	Baccalauréat en génie électrique	Baccalauréat	Sciences appliquées (génie)
215	Baccalauréat en génie mécanique	Baccalauréat	Sciences appliquées (génie)
218	Baccalauréat en histoire	Baccalauréat	Sciences humaines
220	Baccalauréat en informatique	Baccalauréat	Sciences appliquées (autre que génie)

c. **Consultez ensuite le site internet du ou des établissements québécois** concernés afin de connaître **le contenu des programmes d'études repérés** et retenez définitivement ceux qui sont le plus en adéquation avec votre formation à l'Université d'Artois l'année de votre mobilité.

PHASE 2 : CANDIDATURE INTERNE AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

a. **Au plus tôt : Soumettez au Coordinateur Relations internationales** de votre UFR/IUT concerné l'année de la mobilité, la/les liste(s) des matières disponibles dans le(s) programme(s) retenu(s) **et établissez**, avec lui, **un choix de matières** totalisant **12 à 15 crédits** québécois par semestre (majorité des cas : obligation de 15 crédits à voir avec le coordinateur). Dès accord des choix de cours par votre Coordinateur des Relations Internationales, réalisez la liste des cours choisis qu'il signera.

Attention : Réalisez 1 liste de cours à faire signer par établissement choisi (1 à 3 établissements).

b. Complétez le **formulaire de « Candidature à un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un partenariat de l'Université d'Artois »** sur le site de l'université d'Artois rubrique « International », « Partir étudier à l'étranger ».

c. **Soumettez au Coordinateur Relations internationales** de votre UFR/IUT concerné l'année de la mobilité, ce **formulaire de candidature pour signature accompagné des documents obligatoires suivants : CV, Lettre de motivation, relevés de notes universitaires, liste-s de choix de cours BCI signée-s**.

d. Récupérez et déposez vous-même **votre dossier (formulaire + pièces exigées) dûment signé au Service des Relations Internationales** de l'Artois **DÈS QUE POSSIBLE ET POUR LE 31 JANVIER 2023 DERNIER DÉLAI**.

NB : Si vous souhaitez demander le programme BCI et faire d'autres vœux, alors BCI est obligatoirement votre 1er vœu. Les autres vœux seront traités selon possibilités (sans garantie) après réponse du programme BCI.

PHASE 3 : PRÉ-SÉLECTION INTERNE À L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

L'Université d'Artois procédera à cette étape de pré-sélection en fonction du nombre de candidatures autorisées par rapport au nombre de candidature reçues pour chaque établissement du programme.

PHASE 4 : CANDIDATURE AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT QUÉBÉCOIS

a. Une fois votre dossier de candidature « Artois » reçu, retenu et contrôlé, le **Service des Relations Internationales vous communiquera votre code d'accès** afin de compléter votre « formulaire de demande de participation » au programme BCI.

Ce formulaire fait partie du dossier de candidature exigé par les établissements québécois (formulaire de demande de participation + documents complémentaires). Le SRI de l'Artois et votre coordinateur Relations Internationales de votre UFR/IUT vous aideront à le constituer.

b. Votre dossier sera envoyé / ou à envoyer par vos soins pour la date indiquée sur le site BCI dans l'université constituant votre 1er choix qui acceptera ou refusera votre candidature (entre mai et juillet).

c. **Les Universités Québécoises font la sélection définitive** en envoyant leur décision aux étudiants concernés (lettre d'acceptation ou notification de refus).



CONTACT AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES - UNIVERSITÉ D'ARTOIS :

Université d'Artois

9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS cedex

Amandine RYCKEWAERT

03 21 60 38 58

mobilité-horseurope@univ-artois.fr